



www.thimister-clermont.be

Administration communale

Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77

Dexia Banque SA : BE27 0910 0045 0673



Cavalier Fonck

Objet : Règlement sur les bals et divertissements publics – Modifications – Texte coordonné.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique.

ARRETE, le règlement ci-près concernant les bals et divertissements publics dont le texte coordonné, après modifications, est désormais libellé comme suit :

- **Art.1.-** Afin de permettre au Bourgmestre de prendre les mesures de police nécessaires, les organisateurs de bals, concerts et autres divertissements publics se déroulant sur le territoire de la commune, devront avertir celui-ci par écrit au moins 30 jours avant la manifestation, soit en sollicitant son **autorisation préalable** pour les bals, concerts publics et d'autres rassemblements en **plein air**, -soit en déclarant simplement l'objet de celle-ci (bal, concert,...) lorsqu'elle se déroule dans **un endroit fermé**.
- **Art.2.-** Sont expressément défendus sur la voie publique, sauf autorisation du Bourgmestre, tous feux d'artifices, pétards, travestissements et autres ou tous jeux pouvant offrir un danger quelconque pour les passants.
- **Art.3.-** Il est défendu de chanter, de crier, de faire de la musique dans les rues et sur les places publiques, après 22 heures.
- **Art.4.-** Les bals publics devront se terminer à deux heures du matin au plus tard. Toutefois, le Bourgmestre pourra fixer cette fermeture à une heure plus tardive, suivant son appréciation, lors de manifestations ou réjouissances publiques présentant un caractère exceptionnel. Après 22h il y aura lieu de diminuer l'intensité de la musique de façon à ne pas incommoder les voisins.
- **Art.5.-** L'extinction des lumières dans les salles de spectacles et de danse ainsi que dans leurs dépendances, ne pourra être opérée qu'après l'évacuation complète par le public, de ces salles et dépendances.
- **Art.6.-** Il est strictement défendu de fumer dans les salles de spectacles.
- **Art.7.-** Lors de l'organisation des fêtes locales (kermesses), l'emplacement des loges foraines et des métiers est de la compétence du Bourgmestre, qui pourra cependant désigner un délégué à cet effet.
- **Art.8.-** Les infractions aux dispositions qui précèdent qui ne sont pas prévues par les lois ou règlements généraux ou provinciaux existant en la matière, seront punies de peine de police. Il en serait de même en cas de non respect des prescriptions imposées par les services d'incendie compétents.
- **Art.9.-** Le présent règlement abroge les dispositions prises en la matière par les conseils communaux des anciennes communes de Clermont et de Thimister.
- **Art.10.-** Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication.

COMMUNE DE THIMISTER-CLERMONT

(ZONE DE POLICE « PAYS DE HERVE »)

Demande d'autorisation/déclaration de manifestation publique/privée, bal, réjouissance en plein air ou en lieu clos et couvert.

Formulaire à **TRANSMETTRE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT** la date de la manifestation à Mr. le Bourgmestre – Centre n°2 – 4890 THIMISTER-CLERMONT (si délai non respecté, la demande ne sera pas prise en considération)

DENOMINATION DU COMITE ORGANISATEUR :

DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION :

Date : /...../...../201... Heure : Hre(s)

COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE /

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Responsable sur place | <input type="checkbox"/> Responsable de la sécurité |
| o Nom prénom : | o Nom prénom : |
| o Adresse : | o Adresse : |
| o GSM (tél) : | o GSM (tél) : |

LIEU DE LA MANIFESTATION/EVENEMENT :

-
- | | |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> <u>Salle ou local</u> | ▪ Dénomination : |
| | ▪ Adresse : |
| | ▪ Tél : |

-
- | | | |
|--|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> <u>En plein air</u> | <input type="checkbox"/> <u>Sous chapiteau</u> | ▪ Dénomination : |
| | | ▪ Adresse : |
| | | ▪ Tél : |
| | | ▪ Propriétaire : |

(joindre autorisation écrite du propriétaire)

TYPE DE MANIFESTATION/EVENEMENT :

- Bal public
- Soirée privée
- Autre (à spécifier)

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES (ESTIMATION) : personnes

SONO - DISC JOCKEY – ORCHESTRE :

- Nom :
- Adresse :
- Nom de la personne responsable présente/place :
- N° GSM de la personne responsable présente/place :

SOCIETE DE SECURITE AGREE :

- Nom :
- Adresse :
- Nom de la personne responsable présente/place :
- N° GSM de la personne responsable présente/place :
- Nombre de sorteurs :
- Nombre de chiens :

ASSURANCE « ORGANISATEURS » :

- Compagnie :
- N° de contrat :

Date de la demande :

Signature du demandeur :